

Le 16 décembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, CHAPOT, MONTET-FRANC, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame DUMAZET, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : SIEL-TE LOIRE - Installation pour la télégestion du chauffage au Kiosque

Monsieur le Maire expose que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, dans le cadre de son action en faveur d'une ville écocitoyenne, s'est engagée dans une démarche de réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments.

Il rappelle que la commune a adhéré au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL-TE) pour bénéficier d'une assistance dans la gestion énergétique de son patrimoine lors du Conseil Municipal du 31 mai 2021.

Il ajoute qu'elle a également souscrit à l'option « Télégestion », dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE » proposé par le SIEL-TE, comprenant l'installation d'un système de télégestion, la maintenance et la supervision des sites, lors du Conseil Municipal du 26 juin 2023.

Puis, Monsieur le Maire explique que le pôle culturel Le Kiosque rassemble sur un même site la médiathèque et le conservatoire François Mazoyer et qu'il est raccordé au réseau de chaleur urbain.

Il annonce que ce site sera suivi, en remplacement du site Gymnase Pasteur précédemment confié au SIEL, dans le cadre de la maintenance. En effet, le Gymnase Pasteur fait actuellement l'objet d'une opération d'amélioration globale avec le Groupe Scolaire Pasteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241217-2024-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Il mentionne la nécessité de modifier la programmation et le synoptique suite au passage sur le réseau de chaleur, et raccorder les sondes pour fiabiliser la régulation des départs des planchers chauffants en chaufferie afin d'avoir une télégestion fiable du bâtiment.

Il précise que le coût prévisionnel pour la prise de la maintenance est de 377 €HT, selon le devis du SIEL.

Enfin, il rappelle que, conformément à la délibération du 26 juin 2023, la souscription à l'option « Télégestion » et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 274 € HT (220 € de base + 1 € par point de pilotage, ce site comportant 54 points) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ».

Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la participation financière de la Commune telle que précisée ci-avant, pour la mise en place de la télégestion du site du Kiosque, étant entendu que le montant réel se fera sur le montant réel des travaux,
- **APPROUVE** la contribution de la commune, étant entendu que celle-ci sera calculée au montant réellement exécuté,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les documents correspondants, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne réalisation de la mise en place d'une télégestion dans les conditions décrites ci-avant, sur le site du Kiosque.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 décembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

